

MAIRIE



BIRON

12, rue La Carrère
64300**DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS****TEMPORAIRE 1^{er} - 3^è CATEGORIE****N° 21/2018**

Monsieur le Maire,

Je soussigné, Monsieur Bernard AUTAA

Adjoint à la Mairie de Biron

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire au 26 rue la Carrère, le Vendredi 6 juillet 2018 à l'occasion du repas champêtre, organisé par le Conseil Municipal de la Commune de Biron

A Biron, le 5 Juillet 2018

Bernard AUTAA

signature**A R R Ê T É D U M A I R E**

Le Maire de la Commune de Biron,

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L. 3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

Arrête :Monsieur Bernard AUTAA, adjoint à la Mairie de Biron est autorisé à vendre des boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupe (débit temporaire) au 26 rue La Carrère dans le cadre du repas champêtre organisé par le Conseil Municipal :

- Vendredi 6 Juillet 2018 de 19h à 2h00

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

A Biron, le 5 Juillet 2018

Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE

